RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Wissembourg
COMMUNE de WINGEN
67510

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 septembre 2025
En mairie de Wingen

Convocation remise et affichée le 4 septembre 2025

Nombre de membres en exercice :	10

Nombre de membres présents :	7
Sous la présidence de Monsieur le Maire, André SCHMITT Mesdames et Messieurs: Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Claudine WALTHER, Noémie SCHULTZ, Léon SCHMITT-SPILL, Dominique MARTIN	

Absents excusés avec pouvoir :	3
M. Guy LEIBOLD a donné procuration à Mme Noémie SCHULTZ M. Jean-Georges WALTHER a donné procuration à M. MARTIN Dominique M. Raphaël HARI a donné procuration à M. Georges HOCH	

Avec 7 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :
1) Désignation du secrétaire de séance
2) Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3) Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal
4) Approbation du projet de territoire Sauer-Pechelbronn 2025-2037
5) Acceptation d'un don de l'association Socioculturelle et sportive de Wingen
6) Acceptation d'un don de l'association « les Amis de l'Eglise de Wingen »
7) Vente de la grange au 3 rue de l'Eglise
8) Décision modificative n°1 au budget principal 2025
9) Proposition d'emprunt pour le financement des investissements
10) Remboursement de frais à Madame Claudine WALTHER
11) Comptes rendus de réunions des commissions communales
12) Informations diverses

1) D2025-07/01 : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire à l'appel nominal des membres, en présence du quorum, la séance est ouverte.
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve la désignation de Madame Laetitia GRAESE qui accepte ces fonctions.

Voix Pour : 7+3 **Contre : 0** **Abstention : 0**

2) D2025-09/02 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025.
Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Voix Pour : 7+3 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3) Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal pour la période **du 18 juillet au 9 septembre 2025 :**

- **<u>Arrêtés municipaux</u> :**

21/07/2025	AODB 009-2025 : Autorisation d'ouverture de débit de boissons à l'occasion des Wingenettes qui ont lieu dans le jardin de Sœur Bernardine du 24 juillet au 12 septembre 2025 organisées par l'association socioculturelle et sportive de Wingen
01/08/2025	AM013-2025 : Arrêté municipal portant règlement de la circulation pour des travaux de remise en état du chemin rural du Boesch pour une durée de 15 jours à partir du 1er août 2025
25/08/2025	AM014-2025 : Arrêté municipal de prolongation relatif à l'occupation du domaine public au 7 rue du Nord du 11 août au 30 septembre 2025 pour la pose d'un échafaudage
25/08/2025	AM015-2025 : Arrêté municipal portant règlement de la circulation et le stationnement dans la rue du stade le 14 septembre 2025 de 8h à 20h à l'occasion de la randonnée gastronomique
25/08/2025	AM016-2025 : Arrêté municipal portant règlement de la circulation et le stationnement temporaire dans la rue principale du n°8 au n°13 du 16 au 23 septembre 2025 à l'occasion de la Kirwe
26/08/2025	AM017-2025 : Arrêté municipal relatif à l'occupation du domaine public au 1 rue des sapins du 15 septembre au 15 octobre 2025 pour la pose d'un échafaudage
26/08/2025	AODB 010-2025 : Autorisation d'ouverture de débit de boissons à l'occasion de la Kirwe qui aura lieu sur la place de la mairie le 20 septembre 2025 de 16h à minuit, le 21 septembre 2025 de 11h à 23h et le 22 septembre 2025 de 16h à 20h organisée par l'association socioculturelle et sportive de Wingen
26/08/2025	AODB 011-2025 : Autorisation d'ouverture de débit de boissons à l'occasion de soirée harengs qui aura lieu à la salle Jean WEISBECKER le 22 septembre 2025 de 18h à minuit organisée par l'association « les Amis de l'Eglise de Wingen »
09/09/2025	AODB 012-2025 : Autorisation d'ouverture de débit de boissons à l'occasion de la 16ème randonnée gastronomique qui aura lieu sur le ban de la commune de Wingen le 14 septembre 2025 de 7h à 22h organisée par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Wingen

- **<u>Décision en urbanisme</u> :**

22/07/2025	Déclaration préalable annulée (n°19) pour la pose d'une clôture au 2 rue des Vosges – SCI AOC
28/07/2025	Permis de démolir accordé (n°3) pour la démolition d'un mur dans la cour au 11 rue principale – M. WALTHER Jordan
28/07/2025	Déclaration préalable non opposition (n°21) pour un agrandissement de la maison au 1A rue des Vosges – M. KOCHERT Andréas
28/07/2025	Déclaration préalable non opposition (n°22) pour la création d'une terrasse au 1A rue des Vosges – M. KOCHERT Andréas
29/07/2025	Déclaration préalable non opposition (n°24) pour la peinture des volets, de la porte de garage et du porche de l'entrée au 8, rue de Lembach – M. BILLMANN Amand
30/07/2025	Déclaration préalable opposition (n°25) pour la pose d'une clôture au 28 rue du Nord – M. BEUCHERT Erich
11/08/2025	Déclaration préalable non opposition (n°26) pour la pose d'un mur avec clôture au 2 rue des Vosges – SCI AOC
02/09/2025	Déclaration préalable non opposition (n°27) pour le remplacement de la porte d'entrée, des volets et de portes fenêtres la peinture des volets au 28 rue du puits – M. HOERNEL Stéphane
09/09/2025	Déclaration préalable non opposition (n°29) pour le remplacement des tuiles et des zingueries et condamnation des cheminées au 10 rue des châteaux-forts – Mme JOURDAIN Lisa

4) D2025-09/03 : Approbation du projet de territoire Sauer-Pechelbronn 2025-2037

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,
Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre
2014, 13 décembre 2016,29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer- Pechelbronn,
Vu la délibération du conseil communautaire ri°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°001.2023 du conseil communautaire en date du 27.02.2023 : « Pacte de gouvernance définissant les relations entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et les communes membres pour en territoire équilibré et solidaire, dynamique, attractif, inclusif et authentique : validation des grands principes de collaboration et de concertation locale, et du plan d'action en découlant »,

Considérant le projet de territoire, document stratégique qui présente le sens, la vision que les élus portent sur le développement de leur territoire et sur la conduite des politiques publiques, document prospectif, transversal et fédérateur, gui définit les enjeux du territoire,
Considérant qu'un projet de territoire sert à :

- *Anticiper l'avenir, dans un monde en profonde mutation pour des raisons sanitaires, climatiques, de modes de vie en évolution, de transitions démographiques, de mutations économiques...*
- *Porter collectivement une vision, entre élus communautaires, avec les élus municipaux, de feuille de route pour les services, apporter de la lisibilité aux entreprises, associations, habitants sur les actions souhaités et, a posteriori, sur leurs résultats,*
- *Dialoguer avec les financeurs, porter collectivement les grands projets structurants, assumer pleinement la place et le rôle du territoire dans ses composantes, les communes, et son environnement, l'Alsace du nord,*

Considérant le diagnostic de territoire, réalisé en interne, ayant donné Vieil à plusieurs réunions de travail et de présentation, et qui a permis de mieux connaitre l'espace de vie, comprendre les dynamiques en cours et se projeter dans l'avenir pour assurer un développement harmonieux répondant aux besoins des habitants,
Considérant l'identification de 6 défis, chacun décliné en enjeux et plan d'actions, gui ont été précisés en commissions thématiques,
Considérant que le projet de territoire, composé du diagnostic, des défis, enjeux et plans d'actions, constitue la feuille de route du territoire pour les années à avenir, qu'il s'agira de décliner en termes de moyens et d'organisation, avec une recherche de synergie en impliquant les communes membres,
Considérant les travaux associés à la définition du projet de territoire, et notamment l'accompagnement par tin bureau d'études privé, ainsi que celui de l'association « Citoyens et Territoires », dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Renforcer la coopérations communes/intercommunalité pour répondre aux défis des territoires »,

Entendu l'exposé du Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet de territoire de la communauté de communes Sauer- Pechelbronn, cadre des actions de la communauté de communes pour la période 2025- 2037, dûment annexé à la présente délibération,

De valider les 6 défis identifiés suite à la présentation du diagnostic de territoire :

- Favoriser la cohésion et les coopérations
- S'adapter au changement climatique
- Maintenir la population en offrant des services et un habitat adapté
- Diversifier l'activité économique et l'offre de mobilité

- Renforcer le rayonnement touristique, patrimonial et culturel
- Forger une vision commune du territoire

D'approuver les enjeux, objectifs opérationnels et plan d'actions associé,

De s'approprier le diagnostic de territoire, les défis, objectifs opérationnels et le plan d'actions du projet de territoire, et à le compléter et décliner au niveau communal,

De charger le Maire à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Voix Pour : 7+3 **Contre : 0** **Abstention : 0**

5) D2025-09/04 : Acceptation d'un don de l'association Socioculturelle et sportive de Wingen

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, ACCEPTE (Monsieur André SCHMITT, président de l'association, est sorti de la pièce et n'a pas participé au vote), le chèque de l'association socioculturelle et sportive de Wingen d'un montant de 1000€.

La recette sera imputée au budget primitif communal de l'exercice en cours.

Voix Pour : 6+3 **Contre : 0** **Abstention : 0**

6) D2025-09/05 : Acceptation d'un don de l'association « les Amis de l'Eglise de Wingen »

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, ACCEPTE (Monsieur André SCHMITT, président de l'association, est sorti de la pièce et n'a pas participé au vote), le chèque de l'association « les Amis de l'Eglise de Wingen » d'un montant de 384€.

La recette sera imputée au budget primitif communal de l'exercice en cours.

Voix Pour : 6+3 **Contre : 0** **Abstention : 0**

7) D2025-09/06 : Vente de la grange au 3 rue de l'Eglise

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

Voix Pour : 7+3 **Contre : 0** **Abstention : 0**

8) D2025-09/07 : Décision modificative n°1 au budget principal 2025

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année 2025. Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par délibération.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts en recettes d'investissement au chapitre 16 du budget principal sont insuffisants et propose une décision modificative suivante :

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :
ADOPTE la Décision Modificative au Budget principal pour l'exercice 2025 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	138 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**138 000.00 €**
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	138 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**138 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**138 000.00 €**	**0.00 €**	**138 000.00 €**
Total Général		**138 000.00 €**		**138 000.00 €**

Voix Pour : 7+3 **Contre : 0** **Abstention : 0**

9) D2025-09/08 : Proposition d'emprunt pour le financement des investissements

Considérant la nécessité de recourir à un emprunt de 210 000€ proposé par la Caisse du Crédit Mutuel pour les besoins de financement de la section d'investissement
Considérant la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires,
Il est proposé à l'assemblée de contracter un prêt auprès de l'établissement bancaire le mieux-disant :

Prêt à taux fixe auprès de la Caisse du Crédit Mutuel
Montant : 210 000,00 €
Durée : 20 ans
Taux fixe : 3,50 %
Echéances : trimestrielles
Montant des échéances constantes (capital dont intérêts) : 3661,08€
Frais de dossier : 210,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- accepte de contracter un prêt à taux fixe d'un montant de 210 000,00 € auprès de la Caisse du Crédit Mutuel selon les conditions indiquées ci-dessus,
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Voix Pour : 7+3 **Contre : 0** **Abstention : 0**

10) D2025-09/09 : Remboursement de frais à Madame Claudine WALTHER

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, (Madame Claudine WALTHER est sortie de la pièce et n'a pas participé au vote), DECIDE de rembourser à Madame Claudine WALTHER, la somme de 18,19€ pour l'achat de fournitures alimentaires lors du pot de départ des contrats de services civiques.

Les crédits ont été prévus au budget primitif de l'année 2025.

Voix Pour : 6+3 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Comptes rendus de réunions des commissions communales

Les différentes commissions ont présenté leur compte rendu des dernières réunions.

Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 21h10
Publié le 17 septembre 2025
Transmis au contrôle de légalité le 17 septembre 2025

Le Maire,
André SCHMITT

La secrétaire de séance,
Laetitia GRAESE

Les membres du conseil municipal :

André SCHMITT	
Georges HOCH	
Laetitia GRAESE	
Claudine WALTHER	
Noémie SCHULTZ	
Léon SCHMITT-SPILL	
Dominique MARTIN	
Jean-Georges WALTHER	A donné procuration à M. Dominique MARTIN
Guy LEIBOLD	A donné procuration à Mme Noémie SCHULTZ
Raphaël HARI	A donné procuration à M. Georges HOCH